



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MANCHE

Direction de l'action économique
et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme CAILLET

EFFACEMENT DES OUVRAGES DE LA SELUNE

Comité local du vendredi 29 janvier 2010

Participaient à cette réunion : (voir liste annexée)

Cette réunion a pour objectif de présenter la méthode de travail proposée pour le lancement et le déroulement du processus d'effacement des barrages.

Le schéma opérationnel suivant a été retenu :

- création d'un groupe « projet » réduit composé, autour du préfet, de trois élus, du directeur départemental des territoires et de la mer, du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, d'EDF et de l'Agence de l'eau,
- institution d'un groupe de pilotage politique appelé à avaliser les principales étapes du processus et qui constituera l'instance de discussion,
- mise en place d'un comité local élargi d'information destiné à assurer la concertation avec les acteurs locaux,
- création d'un comité scientifique ayant pour mission d'apporter une vision critique vis à vis des choix techniques retenus.

Une présentation est ensuite faite par la direction départementale des territoires et de la mer sur :

1) Les études à engager

Des études vont devoir être lancées ou actualisées aussi bien sur le volet environnemental que socio-économique afin d'avoir une vision globale de l'ensemble du projet.

2) Le calendrier prévisionnel

Trois étapes paraissent essentielles :

- une phase d'études sur une période de 3ans : 2010-2012,
- une phase de validation du projet global devant permettre de définir les moyens à mettre en œuvre pour sa réalisation (financements, maîtrises d'ouvrages),
- une phase de travaux correspondant visant à la renaturation du site et au développement d'activités de substitution.

Le projet global doit permettre la reconversion du site.

Après cette présentation, les points suivants ont fait l'objet de remarques et d'interrogations :

- l'effacement des barrages ne doit pas se faire avant d'avoir, au préalable, étudié la reconversion du Sud Manche ainsi que celle de la base de la Mazure.
- la sécurité des personnes et des biens avec un risque d'inondations accru notamment sur Ducey
 - la qualité de l'eau potable
 - le risque de pollution de la Sélune et, par conséquent, de la baie du Mont Saint Michel,
 - le maintien des emplois existants même s'ils doivent être modifiés et leur développement (la Mazure doit être intégrée dans le projet global),
 - la participation de toutes les parties prenantes (population, associations,...),
- la mise en place d'une communication la plus accessible à tous (site Internet),
- le financement des opérations.

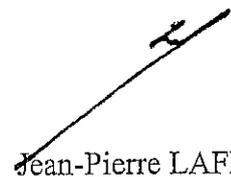
M. le préfet précise qu'un bureau d'études va être choisi. Il sera amené à rencontrer la population et l'ensemble des acteurs locaux pour réaliser un diagnostic de l'existant et proposer ensuite des pistes de travail et les évolutions à envisager.

Tout ce processus de décision et d'information a vocation à se poursuivre tant que ce dossier ne sera pas achevé.

Du point de vue financier, il indique que toute la phase technique relève de la responsabilité de l'Etat et donc d'un financement Etat. Par contre, la phase reconversion du site devra faire l'objet d'un partenariat pouvant associer aussi bien des fonds européens, régionaux, locaux ou même privés.

Une prochaine réunion sera fixée dès que des éléments d'information suffisants sur les études engagées seront en mesure d'être présentés.

Le président,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE

P.J. : - liste des participants
- copie de la présentation DDTM

Effacement des ouvrages de la Sélune Comité local

Isigny le Buat 29 janvier 2010

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

- Décision annoncée le 13 novembre 2009 de ne pas renouveler la concession du barrage de Vezins

Demande au préfet :

- d'engager l'opération d'effacement
- d'établir avec les acteurs locaux un plan d'accompagnement technique et financier des collectivités impactées

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

« Je souhaite que cette opération soit exemplaire et constitue un véritable plan de mise en valeur de la vallée, avec une dimension liée aux emplois.

Il faut viser l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux.

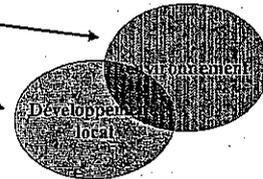
C'est un grand chantier que nous ouvrons et que nous devons construire ensemble, en particulier avec les élus locaux »

C Jouanno

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Projet de développement durable

- environnement
- économie
- social



Projet d'effacement

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Etudes à engager- volet développement local

Vers un projet de développement durable :

- Les barrages faisant partie de l'identité locale, la décision d'effacement implique un projet de reconversion:
 - Quel projet de territoire?
 - Basé sur quelles activités?

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Etudes à engager- volet développement local

- Partir du diagnostic de l'existant déjà réalisé
- Identifier les potentialités locales
- Formuler un projet global:
 - Activités à conforter et à développer
 - Nouvelle image à « bâtir » et à « vendre »

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Etudes à engager- volet développement local

- Un schéma de développement durable pour la vallée sous forme de Plan d' Action concret:
- Articulation avec les travaux environnementaux
- Actions à mener en phase transitoire en soutien des activités existantes
- Propositions d'activités porteuses nouvelles
- Plan de communication

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Etudes à engager- volet environnement

Sédiments :

- Caractérisation : Quantitatifs et qualitatifs
- Contraintes de gestion : évacuation partielle, confinement sur site
- Servitudes futures ?, usages des sols ?

➔ Coûts des travaux,
Contenu du projet d'aménagement

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Etudes à engager- volet environnement

- Vidange
 - Démantèlement total ou partiel
 - Renaturation du site (cours d'eau et sédiments)
 - Pour chaque étude : volet travaux et volet impact
- ➔ Etat des lieux à établir en priorité
- Adaptation de la filière eau potable

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Calendrier

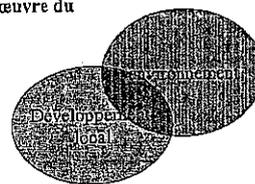
- Objectif début des travaux en 2013

Démarrage des travaux conditionné à la possibilité de mise en œuvre du projet global :

- financements
- maîtrises d'ouvrages



« Contrat »



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Calendrier

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
------	------	------	------	------	------	------

Etudes de faisabilité

Procédure

Travaux

Exploitation

Etudes

Travaux

Mise en œuvre des projets

Etudes de faisabilité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Organisation – Phase étude

Pilotage Etat (Préfet)

Groupe Projet : DDTM-DREAL-AESN-EDF + représentant des élus – construction du projet

Comité de pilotage : élus – validation

Comité local : ensemble des acteurs – consultation et suivi

Comité scientifique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Groupe de travail « Sélune » - Isigny le Buat – La Mazure le 29 janvier 2010

Présents :

HUET	Guenhaël	Député maire
THOURY	Michel	Président CLE
DESLOGES	Louis	Conseiller général
BOUVET	Jacky	Conseiller général
NOCQUET	Olivier	Assistant parlementaire
LOYER	Gérard	Communauté de communes
GOUPIL	Erick	Maire
DEWITTE	Henri-Jacques	Maire
DELAUNAY	Patrick	Maire
MACE	Francine	Maire adjoint
LAHEURTE	Frédéric	Maire adjoint
DANGUY	René	Maire adjoint
CHARBONNEL	Jacky	Maire adjoint
LEMONNIER	Eugène	Maire délégué
VAUPRES	Jean-Paul	Maire délégué
SANSON	Daniel	Maire délégué
LEMAITRE	Odette	Maire délégué
TURQUETIL	Yves	Maire délégué
FRANCOIS	Michel	Maire délégué
CORDON	Michel	Conseiller municipal
ORVAIN	Jérôme	Conseiller municipal
GANNE	Alain	Conseiller municipal
GASNIER	Serge	Conseiller municipal
HAMEL	Philippe	Conseiller municipal
LE MEST	Jacques	Conseiller municipal
ORVAIN	Maurice	Président association « La Mazure »
GALOPIN	Daniel	Directeur de « la Mazure »
BLANCHAIS	Pierre	Association nautique de la Sélune
GOUGEON	Patrick	Ange Michel SARL
ALBERT	Denis	Association Les Amis du barrage
MALLE	Joël	Association Les Amis du barrage
AUDOUARD	Franck	Pays de la baie du Mont Saint Michel
DESDEVISES	Albert	Fédération départementale de la pêche
DUCROCQ	Jacques	Président de l'AAPPMA de Ducey
JEGLOT	Jean-Pierre	Président de l'AAPPMA de Saint Hilaire
JOUE	Andrée	SAGE Sélune
BALLAND	Jean-François	SMAEP Baie Bocage
RICHARD	Arnaud	ONEMA-DIRNW
CLOITRE	Franck	SD50 ONEMA
ROLAND	François	Agence de l'eau Seine Normandie
PERIER	Cyrille	EDF-GEH Ouest
DERLOT	Lénaïk	EDF-Mission eau environnement
DROUET	Sylvie	Délégation régionale tourisme
HAMEL	Philippe	CDTManche
GIRAUD	Jean-Louis	Sous-préfet d'Ávranches
LE BERRE	Jacques	Directeur de la DDTM
DUBOIS	Sylvain	DDTM
BRUN	Rémy	DDTM
BODIN	Jean	DDASS
LE BIHAN	Jean-Pierre	Directeur de la DAECD - préfecture
CAILLET	Marie	DAECD - préfecture

Excusés :

LE GRAND	Jean-François	Président du conseil général
BIZET	Jean	Sénateur maire
DELAUNAY	Paul	Conseiller général
QUINTIN	Christophe	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse Normandie
LE BRIS	Philippe	Directeur départemental de la cohésion sociale